

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

DECLARATION PREALABLE
ARRETE DE NON OPPOSITION
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 053-215301409-20230601-DP23K2042-AI

5 LOW

Demande déposée le 04/05/2023

N° DP 53 140 23K2042

Par : Monsieur HAQUIN-GUYARD DANIEL
Demeurant à : 3 IMPASSE DES MORELLES
53950 LOUVERNE
Pour : Abri de jardin
Sur un terrain sis à : 3 IMPASSE DES MORELLES
53950 LOUVERNE
ZE 0364 - Superficie du terrain 568 m²

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UB-2,
Vu le permis d'aménager "La Charterie" n° 053 140 16K3001 délivré le 12/10/2016, modifié le 04/05/2017 et le 12/12/2017,

ARRETE

ARTICLE 1 -

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

ARTICLE 2 -

La construction sera édifiée à l'aplomb de la limite de propriété sans intervalle, ni débord de toit sur le fonds voisin. Les eaux pluviales seront récupérées sur le fonds du demandeur.

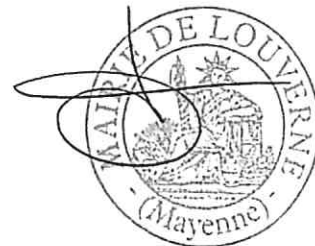
TAXE

En application du décret du 25/01/2012 relatif à la réforme sur la fiscalité de l'aménagement, le projet est soumis à la Taxe d'Aménagement dont l'assiette et le recouvrement seront mis en œuvre par les services de l'Etat.

LOUVERNE, le 01/06/2023

Le Maire, Sylvie VIELLE

MISE EN LIGNE LE : 02/06/23



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 09/05/2023

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.